



Les Accords Bilatéraux II

Vue d'ensemble
des dossiers





Joseph Deiss
Président de la
Confédération
Chef du DFE



Micheline Calmy-Rey
Conseillère fédérale
Cheffe du DFAE

Il a fallu batailler et on ne s'est pas fait de cadeaux: les négociations sont toujours ardues, même lorsque les partenaires sont voisins de longue date comme dans le cas de la Suisse et de l'UE.

Mais le résultat est là, sous la forme des Accords bilatéraux II: neuf dossiers qui, ensemble, viennent encore renforcer la coopération entre la Suisse et l'UE dans des domaines importants du point de vue économique, mais aussi politique. Les Accords bilatéraux II constituent un succès, puisque tant la Suisse que l'UE ont obtenu ce qu'elles voulaient.

Les Accords bilatéraux II s'inscrivent dans la poursuite logique de la poli-

tique européenne de la Suisse. Après le rejet de l'EEE en 1992, la Suisse s'est engagée sur la «voie bilatérale» et a ainsi choisi de défendre ses intérêts vis-à-vis de son grand voisin, l'UE, par la négociation d'accords bilatéraux sectoriels. Le premier paquet d'accords, les bilatéraux I, portait essentiellement sur l'ouverture réciproque des marchés.

Les Accords bilatéraux II permettent non seulement de combler d'autres lacunes dans l'accès réciproque aux marchés; elles étendent également la collaboration à de nouveaux domaines politiques tels que la sécurité intérieure, l'entraide judiciaire, l'asile, l'environnement et la culture.

Ces accords permettent de résoudre des problèmes et de satisfaire des intérêts concrets. Il s'agit d'accords sectoriels qui régissent des domaines très spécifiques. Tant opposants que les partisans d'une adhésion à l'UE peuvent souscrire à ces accords, car ils ne préjugent en rien de la question de l'adhésion: pour les eurosceptiques, les solutions bilatérales négociées dans tel ou tel domaine représentent la juste alternative à une adhésion à l'UE; pour les europhiles, la voie bilatérale constitue le fondement nécessaire pour que les citoyens suisses puissent se faire une opinion sur la question de l'adhésion.

L'UE forme aujourd'hui un espace économique et un cadre de vie pour 450 millions de citoyens. La Suisse et l'UE ont toujours été très proches culturellement. Elles entretiennent des liens amicaux étroits. Elles connaissent des échanges économiques soutenus. Toutes deux partagent une même aspiration, celle d'une Europe pacifique, stable et prospère, et – un respect mutuel. Les Accords bilatéraux sont l'expression de ces points communs et de l'égard que chacune des deux parties porte aux particularités de l'autre.

Vue d'ensemble des neuf dossiers

Donner et recevoir est le secret d'un partenariat réussi. Cela est valable aussi dans les relations entre Etats. Les traités et les accords, avec leurs avantages et leurs inconvénients, constituent le canevas d'une cohabitation pacifique et respectueuse des intérêts mutuels. Telle est la conviction intime que partagent l'UE et la Suisse, qui, depuis des décennies, collaborent étroitement selon des règles définies de commun accord. Ces relations seront maintenant encore renforcées par les Accords bilatéraux II, un ensemble d'accords régissant les activités et les domaines les plus variés.

L'Union européenne (UE) est le principal partenaire de la Suisse tant sur les plans politique et culturel qu'économique. L'UE et la Suisse partagent des valeurs fondamentales communes qui ont pour noms démocratie, droits de l'Homme et Etat de droit. Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Union compte 25 Etats membres et 450 millions de citoyens. Etroitement liée à ses voisins européens, la Suisse – petit pays au cœur de l'Europe – a besoin d'une relation étroite et de qualité avec l'UE. Deux exemples:

- l'UE est le principal partenaire commercial de la Suisse. Plus de 60% des exportations suisses se font vers l'UE et près de 80% des importations de la Suisse proviennent de l'Union.
- 800 000 citoyennes et citoyens de l'UE vivent en Suisse. A l'inverse, 300 000 Suisses et Suissesses sont établis dans un Etat membre de l'UE. 700 000 personnes franchissent chaque jour la frontière suisse.

La Suisse peut se prévaloir de l'une des intégrations culturelle, économique et démographique les plus réussies du continent européen. Elle poursuit toutefois seule son propre chemin politico-institutionnel. Elle n'est membre ni de l'Union européenne (UE) ni de

l'Espace économique européen (EEE). La Suisse s'est engagée, en matière de politique européenne, sur la «voie bilatérale». En d'autres termes, la Suisse défend ses intérêts face à l'UE par le biais de négociations bilatérales et la conclusion d'accords spécifiques dans des secteurs définis. Un premier paquet de sept accords de ce genre conclus entre la Suisse et l'UE, les Accords bilatéraux I, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002. Ces accords, qui ont été acceptés par le peuple suisse le 21 mai 2000 à une majorité de 67% des voix, portent sur les domaines suivants: libre circulation des personnes, transports terrestres, transport aérien, obstacles techniques au commerce, marchés publics, recherche et agriculture. Le premier bilan de la mise en œuvre des Accords bilatéraux I est positif. L'organisation faîtière des entreprises, economieuisse, considère ces accords comme «indispensables et incontournables».

Avec les Accords bilatéraux II, la Suisse poursuit sur cette voie du pragmatisme. Après la conclusion des Accords bilatéraux I, l'UE était certes sceptique quant à l'ouverture de nouvelles négociations. Un deuxième cycle de négociations a pourtant été lancé, l'UE ayant elle-même soumis à la Suisse de nouvelles requêtes urgentes: elle souhaitait engager des négociations en matière de «fiscalité de l'épargne» et de «lutte contre la fraude». La Suisse a accepté d'entrer en matière sur ces demandes, à deux conditions toutefois:

1. Les nouvelles négociations devaient également porter sur d'autres dossiers, cette fois-ci importants pour la Suisse: à savoir sur son association aux systèmes de Schengen/Dublin dans les domaines de la sécurité intérieure et de la politique d'asile, ainsi que sur d'autres dossiers pour lesquels les deux parties avaient manifesté leur intention de trouver des solutions à l'époque de la conclusion des Bilatérales I.
2. Tous les dossiers devaient être négociés en parallèle et conclus simultanément. Par ce moyen, la Suisse voulait s'assurer un résultat d'ensemble équilibré tenant compte également de ses propres intérêts.

Les accords qui ont finalement été conclus portent sur les neuf domaines suivants:

Schengen/Dublin: Schengen facilite la circulation aux frontières intérieures de l'Espace Schengen grâce à la suppression des contrôles systématiques de personnes. La coopération policière et judiciaire renforcée permet de lutter plus efficacement contre le crime transfrontalier. Dublin représente pour sa part un instrument efficace pour éviter les demandes d'asile multiples («tourisme d'asile») et dès lors alléger le fardeau financier de la politique d'asile suisse.

- Schengen
- Dublin

page 6

Fiscalité de l'épargne: la Suisse prélève une retenue d'impôt pour le compte des Etats membres de l'UE. Cette solution permet une imposition effective des revenus de l'épargne de citoyens de l'UE, tout en garantissant le maintien et la sauvegarde du secret bancaire.

Fiscalité de l'épargne

page 14

Lutte contre la fraude: la collaboration entre la Suisse et l'UE dans la lutte contre la contrebande et autres délits en matière de fiscalité indirecte (droits de douane, TVA, impôts sur la consommation) est intensifiée et étendue.

Lutte contre la fraude

page 18

Produits agricoles transformés: la réduction des droits de douane frappant les produits de l'industrie agroalimentaire (chocolat, biscuits, soupes, sauces, pâtes alimentaires, café soluble, etc.) permet de les rendre plus compétitifs sur les marchés d'exportation.

Produits agricoles transformés

page 22

Environnement: la Suisse devient membre de l'Agence européenne pour l'Environnement, instrument majeur de la collaboration européenne en matière de protection de l'environnement.

Environnement

page 26

Statistique: la collecte de données statistiques est harmonisée. La Suisse assure sa participation à une vaste banque de données statistiques comparables et sûres, soit une base solide pour une prise de décision fondée en matière politique et économique.

Statistique

page 30

MEDIA: les professionnels suisses du film peuvent prétendre de plein droit au soutien des programmes MEDIA de l'UE. L'objectif de ces derniers est de renforcer la compétitivité de l'industrie cinématographique européenne et, partant, suisse.

MEDIA

page 34

Education/Formation professionnelle/Jeunesse: la coopération étroite dans le cadre des programmes de formation de l'UE accroît la qualité de la formation et étend l'offre pour toutes celles et ceux qui désirent parfaire leurs connaissances grâce à un séjour à l'étranger.

Education/Formation

page 38

Pensions: la double imposition frappant les fonctionnaires retraités de l'UE établis en Suisse est levée.

Pensions

page 42

Mobilité transfrontalière: oui, mais pas pour les délinquants!

La criminalité ne connaît pas de frontières. Et les criminels se déplacent rapidement. Pour avoir du succès dans sa traque aux criminels, la police doit pouvoir compter sur des recherches menées au niveau international – une règle qui vaut pour l'UE, et pour la Suisse.

La coopération de Schengen en matière de police et de justice permet d'améliorer la lutte internationale contre la criminalité transfrontalière. L'élément central en est le Système d'information Schengen (SIS), soit une banque de données qui recense les personnes et biens recherchés; ce système est d'ores et déjà accessible en ligne 24 h sur 24 dans 15 pays. Cette lutte en réseau contre la criminalité permet de réaliser la mobilité pour les citoyens respectueux des lois tout en disposant de moyens plus efficaces pour arrêter les criminels – dans l'UE et en Suisse.

C'est en 1985, dans la petite ville luxembourgeoise de Schengen, qu'a vu le jour l'idée d'une UE où les citoyennes et les citoyens peuvent se déplacer librement entre pays membres. La suppression des contrôles de personnes aux frontières communes des Etats de l'UE en fut ensuite la réalisation concrète. Un visa unique pour l'ensemble de l'UE, devait également permettre aux touristes de profiter de cette liberté de mouvement. Dès le départ, une chose était claire toutefois: ce gain en termes de liberté ne devait en aucun cas se traduire par un déficit en termes de sécurité. Les contrôles ont donc été renforcés et uniformisés aux frontières extérieures de l'«Espace Schengen». Cette mesure s'applique aux frontières extérieures proprement dites mais aussi dans les aéroports internationaux.

Dans le même but d'une sécurité accrue par une meilleure coopération entre les polices, les Etats ont mis sur pied le SIS. Cet outil informatique permet à la police de procéder à des vérifications en un laps de temps minimal et dans l'ensemble de l'Espace Schengen. Cela aussi, dans le cadre de patrouilles mobiles en retrait de la frontière. Ces patrouilles mobiles peuvent être équipées d'ordinateurs; ce qui rend possible la consultation du SIS directement sur le lieu du contrôle. Le SIS rend les contrôles plus efficaces et permet l'arrestation d'un plus grand nombre de criminels faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international. Le respect de règles strictes en matière de protection des données est assuré par une autorité indépendante. Schengen améliore par ailleurs la collaboration entre les autorités judiciaires (entraide judiciaire en matière pénale, extradition de criminels étrangers et délégation de l'exécution de peines).

Pour la Suisse, qui est entourée d'Etats Schengen, la participation à Schengen signifiera la suppression des contrôles de personnes effectués de manière systématique et en l'absence de soupçons partout aux frontières, hormis dans les aéroports. En contrepartie, les contrôles mobiles peuvent être renforcés dans les zones frontalières. Les cantons gardent toutes leurs compétences en la matière. Tant le Conseil fédéral que les cantons sont favorables à une étroite collaboration entre les polices cantonales et le Corps des gardes-frontière. Dans la pratique, peu de choses changeront: aujourd'hui déjà, les contrôles de personnes ne sont plus effectués que de manière sporadique à la frontière, au vu des énormes flux de véhicules enregistrés. Seuls 3% environ des

700 000 personnes qui franchissent quotidiennement la frontière suisse font l'objet d'un contrôle en bonne et due forme. Et aujourd'hui déjà, 40% des gardes-frontière sont – pour des raisons d'efficacité – engagés de façon mobile dans les régions frontalières. Ces interventions ne s'effectuent pas au hasard mais de manière ciblée.

obligatoire, voire une autorisation seront désormais aussi nécessaires pour l'acquisition d'une arme à feu entre particuliers, ou dans le cadre d'un héritage ou d'un don. La Suisse ne va pas instituer un registre d'armes au niveau national. De même, Schengen ne couvre pas tout ce qui touche l'armée et la police en rapport avec les armes. Les militaires pourront continuer de prendre leur arme d'ordonnance chez eux: il est fait mention expresse de ce point dans une déclaration commune intégrée à l'accord entre la Suisse et l'UE. Les traditions de tir et de chasse ne sont pas remises en question par Schengen. Un avantage de Schengen sera le passeport d'armes européen. Avec ce document, il sera plus facile de franchir la frontière avec une arme (par ex. pour aller chasser en Alsace ou participer à un concours de tir international).

La Suisse aura un droit de participer aux débats sur les futures règles de Schengen mais pas de droit de vote formel. Elle pourra ainsi influencer l'«acquis futur» de Schengen. La reprise de nouvelles règles communautaires n'interviendra qu'après approbation par le Conseil fédéral, le Parlement, voire par le peuple (référendum). La souveraineté suisse reste intacte.

Des gardes-frontière resteront postés à la frontière, aussi avec Schengen. Dans la mesure où la Suisse ne fait pas partie de l'union douanière de l'UE, les contrôles de marchandises seront effectués comme par le passé. Les personnes, dont on vérifiera si elles transportent des marchandises non déclarées ou illégales, continueront de faire elles aussi l'objet de contrôles. Dans certaines situations à risques particuliers, les règles de Schengen prévoient en outre la possibilité de réintroduire temporairement des contrôles systématiques aux frontières. Ce fut le cas par exemple en Grèce avant et pendant les Jeux olympiques.

Schengen prévoit par ailleurs des mesures contre les abus en matière d'armes. Une déclaration





«La coopération policière de Schengen procure d'importants avantages à la Suisse. Nous obtenons ainsi des instruments nouveaux et efficaces pour lutter contre la criminalité.»

Peter Baumgartner, président de l'Association des chefs de police de sûreté suisses (ACPSS)

L'Accord sur la coopération dans les domaines de la justice, de la police, de l'asile et de la migration –
Partie 1: Schengen

Avantages pour la Suisse

- Sécurité intérieure accrue grâce à l'intensification de la coopération policière et judiciaire
- Circulation des voyageurs facilitée
- Plus-value pour le tourisme grâce au visa Schengen
- Garantie contractuelle du maintien du secret bancaire



Avantages pour l'UE

- Extension de l'Espace sécuritaire de Schengen à un pays supplémentaire, lequel est entouré par quatre Etats membres de l'UE
- Les criminels ne seront pas à l'abri en Suisse, puisque celle-ci disposera elle aussi d'un accès rapide aux informations de tous les Etats Schengen



Le visa Schengen

Les voyageurs d'Extrême-Orient ou de Russie n'ont besoin que d'un visa pour toute l'Europe. Pour la Suisse, ils leur faut encore un second visa à l'heure actuelle. Ce qui est fâcheux. Associée à Schengen, la Suisse sera elle aussi intégrée dans le champ d'application du visa unique. Les professionnels de la branche tablent sur une forte augmentation du nombre de touristes et sur d'importantes rentrées supplémentaires.



Le secret bancaire

Schengen simplifie l'entraide judiciaire en matière pénale. Pour garantir que le secret bancaire ne soit pas remis en cause par d'éventuelles nouvelles règles adoptées dans le cadre de Schengen, la Suisse et l'UE ont convenu d'une dérogation. Le secret bancaire suisse est, de cette façon, durablement préservé pour ce qui a trait à la fiscalité directe.



Contacts:
http://europa.eu.int/pol/justice/overview_de.htm
<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/d/index.htm#schengen>
<http://www.ejpd.admin.ch/d/index.php>

Une seule demande – une seule procédure

Une vie meilleure, à l'abri des persécutions: cette aspiration est aussi vieille que l'humanité. Il est dès lors normal que bon nombre de personnes originaires de pays pauvres ou ravagés par la guerre viennent chercher leur bonheur et la paix en Europe en y demandant l'asile. L'UE et la Suisse sont confrontées au même problème. Les requérants d'asile ont droit à une procédure qui examine s'ils peuvent prétendre ou non au

statut de réfugiés. Souvent, on observe une sorte de «tourisme d'asile»: les requérants passent ainsi d'un pays à l'autre et déposent à chaque fois une nouvelle demande d'asile. La coopération de Dublin vise à empêcher cette pratique qui surcharge inutilement les systèmes d'asile – dans l'UE, mais aussi en Suisse. Celle-ci ne doit pas devenir l'unique alternative pour les réfugiés déboutés ailleurs en Europe.

Les principes de Dublin sont clairs: chaque requérant d'asile a droit à un examen sérieux et approfondi de sa demande d'asile. Mais une seule procédure est ouverte, dans un seul Etat membre. Cet Etat compétent est déterminé à chaque fois sur la base de critères clairement établis (dans la pratique, il s'agit le plus souvent du pays par lequel la personne concernée est entrée en Europe). Si la demande d'asile est rejetée, le requérant doit alors quitter le pays et ne peut pas déposer une nouvelle demande d'asile dans un autre Etat associé à Dublin.

L'objectif atteint est double:

- d'un côté, les requérants d'asile ne peuvent plus être renvoyés d'un pays à l'autre sans même que leur demande ne soit examinée;
- de l'autre, ils ne peuvent déposer plus qu'une seule demande. L'expérience a montré en effet qu'un grand nombre de requérants d'asile déboutés se rendent dans un deuxième, voire un troisième pays, pour y déposer de nouvelles demandes. Cette pratique, qui représente un fardeau pour les systèmes d'asile nationaux, est appelée «shopping d'asile» ou «tourisme d'asile» par les experts.

La Suisse, pays prospère au cœur de l'Europe, a tout intérêt à être associée au système de Dublin. Si elle ne l'est pas, elle deviendra encore davantage l'alternative toute désignée pour tous les

requérants d'asile déboutés dans l'UE. Dublin est un instrument pour lutter contre ce tourisme d'asile et permet en même temps aux Etats de préserver leur tradition humanitaire envers les personnes persécutées. Le système mis en place par Dublin réfère en effet la tendance au durcissement des législations nationales en matière d'asile, une chose étant acquise d'avance: pour chaque requérant, il n'y aura qu'un seul Etat compétent.

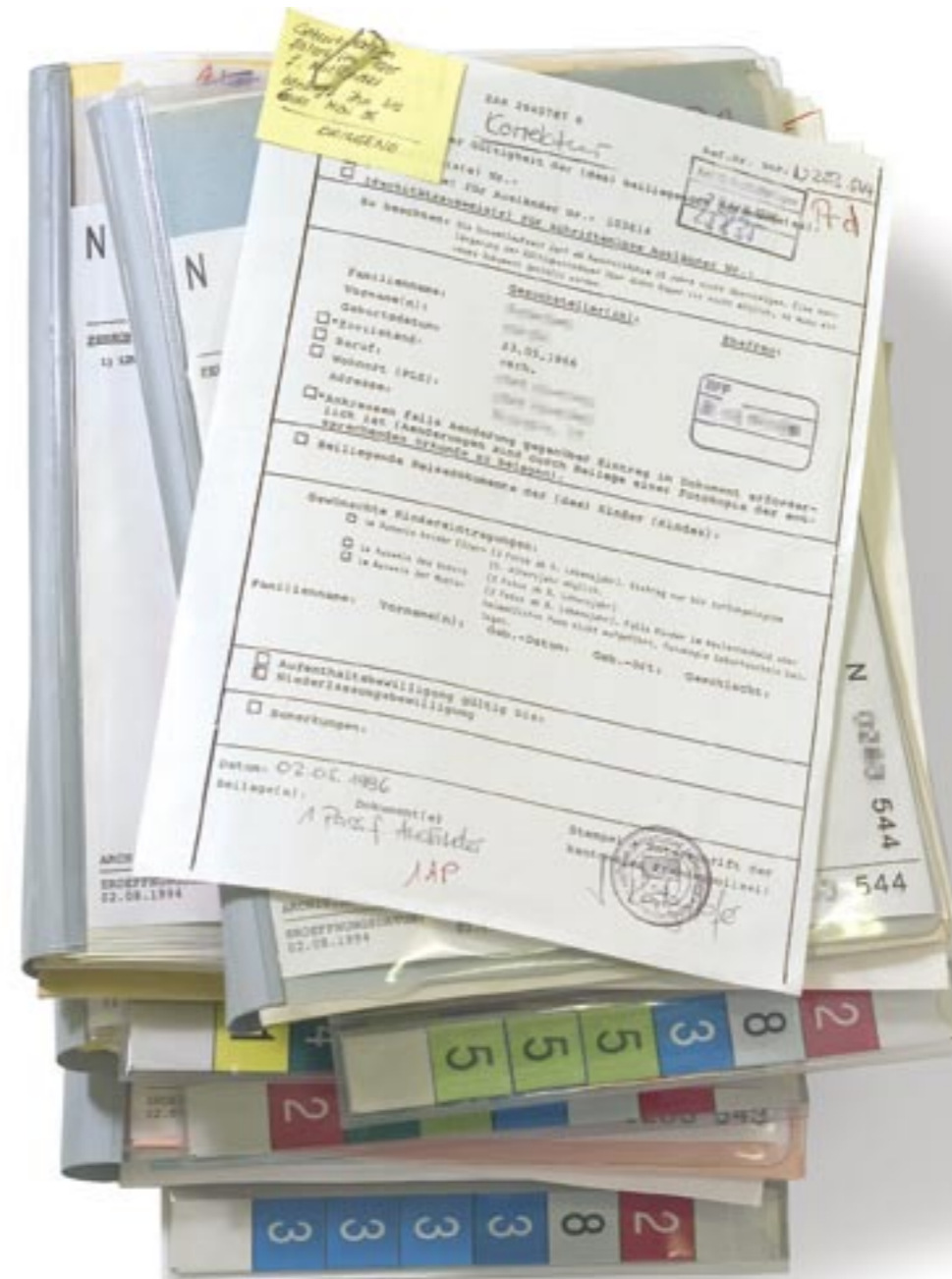
Certes, Dublin n'empêche pas les requérants d'asile de déposer des demandes dans plusieurs pays. Mais grâce à EURODAC, la base de données d'empreintes digitales, ces demandes d'asile multiples sont facilement identifiables. Leurs auteurs peuvent ainsi être reconduits dans le pays compétent.

Les empreintes digitales de tous les requérants d'asile qui ont plus de 14 ans sont enregistrées dans la base de données EURODAC. Lorsque les autorités constatent qu'un requérant d'asile est déjà enregistré dans EURODAC, elles vont identifier l'Etat compétent pour la procédure d'asile selon les critères de Dublin. Si la demande d'asile a été examinée et rejetée dans le «pays de premier asile», le requérant pourra être reconduit dans ce pays sans grandes formalités. Ces renvois répondent à des règles clairement établies, et chaque pays est tenu de reprendre les requérants d'asile

pour lesquels il est compétent. Dublin crée ainsi en Europe un espace d'asile unique composé de 27 Etats membres.

Si la Suisse ne participe pas au système de Dublin, elle n'aura pas accès à EURODAC. Elle ne pourra donc pas y vérifier si les requérants ont déjà déposé une, voire plusieurs demandes d'asile préalables ailleurs en Europe. La Suisse deviendrait, pour les requérants, un des derniers pays en Europe où il leur serait encore possible de déposer une demande de deuxième asile de façon inaperçue. Il ressort d'estimations non officielles qu'environ 20% des requêtes déposées en Suisse sont des demandes de deuxième asile.

En étant associée à Dublin, la Suisse n'aurait plus à traiter ces demandes en règle générale. Elle verrait ainsi le fardeau financier de sa politique d'asile grandement soulagé. Si elle reste à l'écart de la coopération de Dublin, la Suisse risque en revanche d'être confrontée à une forte hausse du nombre de requérants de deuxième asile. La base de données EURODAC, fonctionnelle que depuis 2003, est progressivement étendue. Plus elle contiendra de données, et plus la coopération de Dublin deviendra efficace – avec pour conséquence qu'une Suisse hors du système Dublin deviendrait de plus en plus intéressante en tant qu'adresse de secours pour les requérants déboutés.





«Les problèmes de migration ne se laissent pas résoudre au niveau national. Nous avons donc tout intérêt à coopérer avec l'UE et à nous associer à l'Accord de Dublin. Cela signifiera une réduction du fardeau pour tout le monde.»

Dora Andres, membre du Conseil-exécutif et cheffe de la police du Canton de Berne

L'Accord sur la coopération dans les domaines de la justice, de la police, de l'asile et de la migration – Partie 2: Dublin

Contacts:

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l33020.htm>

<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#schengen>

<http://www.ejpd.admin.ch/d/index.php>

Avantages pour la Suisse

- Les requérants d'asile déboutés qui déposent une deuxième demande peuvent être renvoyés immédiatement dans le pays compétent.
- Selon certaines estimations, environ 20% des demandes d'asile introduites en Suisse sont des demandes de deuxième asile.
- EURODAC permet l'identification catégorique des deuxième demandes d'asile.

Avantages pour l'UE

- Dans la mesure où les requérants d'asile n'ont droit qu'à une seule procédure d'asile dans toute l'UE, les Etats voient le fardeau financier de leur politique d'asile allégé.
- La désignation, sur la base de critères clairement établis, du pays compétent pour une procédure d'asile donnée évite aux Etats de devoir pratiquer une sous-enchère en matière d'asile et ainsi durcir de plus en plus leur législation.
- Le principe «un requérant – une procédure» contribue à préserver la tradition humanitaire qui est celle de l'Europe.

EURODAC

Les empreintes digitales des requérants d'asile (qui ont plus de 14 ans), relevées dans tous les Etats membres de l'UE, ainsi qu'en Norvège et en Islande, sont enregistrées dans la base de données EURODAC. Ces empreintes permettent l'identification catégorique du requérant d'asile. EURODAC est donc un moyen de preuve irréfutable pour le renvoi de requérants d'asile dans le pays compétent. La base de données n'est fonctionnelle que depuis 2003. Plus le nombre de données saisies sera élevé, plus EURODAC sera efficace.

Dublin et Schengen

Dans le contexte de la suppression des contrôles aux frontières prévue par Schengen, l'UE a non seulement adopté une série de mesures d'accompagnement en matière de sécurité mais également arrêté des règles de compétence claires pour le traitement des demandes d'asile en Europe (Dublin). Schengen et Dublin forment donc un ensemble, même s'ils sont ici traités distinctement.

Economies et coûts

Dans le cadre de son association à Schengen/Dublin, la Suisse verse des contributions au budget de l'UE de quelque 4 millions de francs pour l'année de référence 2007. A cela s'ajoutent des frais internes de mise en œuvre d'environ 3 millions pour la même année. La participation à Dublin permettra par contre d'éviter des coûts supplémentaires liés aux demandes de deuxième asile, de plusieurs dizaines de millions de francs par an.



L'accord sur la fiscalité de l'épargne

Encore et toujours ces impôts ...

Personne n'aime payer ses impôts. Nos voisins non plus. Chaque Etat doit donc veiller à percevoir son dû. C'est ce à quoi s'emploient l'UE et la Suisse.

Les revenus de l'épargne de citoyens de l'UE doivent être imposés avec efficacité. Pour cette raison, la Suisse va prélever une retenue d'impôt en faveur des Etats de l'UE. Le secret bancaire sera lui préservé. Cette solution est à l'avantage des deux parties. De l'UE et de la Suisse.



Les places financières internationales se livrent une rude concurrence. La gestion de fortune constitue l'un des atouts traditionnels des banques suisses. Plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par les

banques l'est dans ce domaine. Des personnes domiciliées dans l'UE font elles aussi appel aux banques suisses pour la gestion de leurs avoirs. Plus d'une fois, il a été reproché à la Suisse de connaître un secret bancaire qui profite à ceux qui pratiquent la soustraction fiscale.

L'UE a adopté une nouvelle directive visant l'imposition effective des revenus de l'épargne réalisés dans un autre pays membre de l'UE. Les revenus de l'épargne considérés au titre de cette directive doivent être automatiquement communiqués au pays compétent pour leur imposition ou faire l'objet d'une retenue d'impôt. Les revenus de l'épargne réalisés hors de l'UE

doivent eux aussi pouvoir être imposés comme il se doit dans le pays de résidence de l'épargnant. La Suisse soutient ce principe et a dès lors participé à la recherche d'une solution. Dès le départ, elle a cependant rejeté le principe d'une communication automatique des revenus de l'épargne, cette pratique constituant une violation du secret bancaire. La solution qui a été trouvée consiste à prélever une «retenue d'impôt anonyme». Cette solution garantit le secret bancaire suisse tout en permettant une imposition effective des revenus de l'épargne de personnes ayant leur domicile fiscal dans un Etat membre de l'UE. Concrètement, l'accord sur la fiscalité de l'épargne prévoit les dispositions suivantes:

- les revenus de l'épargne de personnes ayant leur domicile fiscal dans un Etat membre de l'UE sont – et c'est là que réside la nouveauté – soumis à une retenue d'impôt comparable à l'impôt anticipé suisse. En clair: l'agent payeur suisse (par ex. une banque) prélève une retenue pouvant aller jusqu'à 35% du montant des intérêts. Ce taux d'imposition, fixé à 15% dans un premier temps, sera progressivement porté à 20% puis, après six ans, à 35%.

Cette règle s'applique aux personnes ayant leur domicile fiscal dans un Etat membre de l'UE.

- Le produit de la retenue d'impôt est transféré à raison de 75% à l'Etat membre de l'UE où se trouve le domicile fiscal de l'épargnant.
- L'épargnant peut opter pour la retenue d'impôt, qui sera effectuée par l'agent payeur, ou pour la «communication volontaire», auquel cas les revenus de son épargne seront automatiquement communiqués à son administration fiscale.
- La Suisse s'engage, en cas d'escroquerie fiscale – ou d'autres délits du même type – à accorder, sur demande, l'entraide administrative aux Etats membres de l'UE, pour autant que l'affaire concerne des revenus de l'épargne tels que décrits ci-dessus. L'entraide administrative et judiciaire ne sera pas accordée pour des affaires de soustraction fiscale.

Ces dispositions prises par la Suisse permettront d'empêcher que la nouvelle directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne ne soit contournée par le biais de placements en Suisse. En même temps, le secret bancaire sera préservé.



«La concurrence internationale acharnée qui règne entre les places financières fait que les conditions-cadres sont décisives. Grâce à l'accord avec l'UE, le secret bancaire, qui protège la sphère privée du client, se voit durablement garanti.

Dotées d'un grand savoir-faire et de l'expérience internationale, les banques suisses pourront ainsi, également à l'avenir, garder leur position de leaders au niveau mondial.»

Urs Ph. Roth, président du comité exécutif de l'Association suisse des banquiers (ASB)

L'accord sur la fiscalité de l'épargne

Avantages pour la Suisse

- La réputation de la place financière suisse sera améliorée, vu la contribution importante apportée par la Suisse pour garantir l'imposition dans l'UE des revenus de l'épargne réalisés à l'étranger.
- Le maintien du secret bancaire est garanti.
- Les sociétés holdings suisses bénéficieront d'allègements fiscaux.

Avantages pour l'UE

- L'accord avec la Suisse permet à l'UE de mettre en œuvre son nouveau système d'imposition transfrontalière des revenus de l'épargne.
- La directive communautaire sur la fiscalité de l'épargne ne peut être contournée via la Suisse.
- La Suisse prélève une retenue d'impôt pour le compte des Etats de l'UE.

Le secret bancaire

Le secret bancaire, c'est l'obligation de discrétion imposée aux banques quant aux affaires et transactions de leurs clients. Le secret bancaire n'est toutefois pas absolu et il n'est pas appliqué en cas de poursuites pénales. Il protège la sphère privée du client, et non les abus de nature criminelle tels que le blanchiment d'argent, la corruption ou l'escroquerie fiscale. D'autres pays, tels que l'Autriche ou le Luxembourg, connaissent eux aussi le secret bancaire.

Soustraction fiscale

Se rend coupable de soustraction fiscale, au terme du droit suisse, tout individu qui omet de déclarer ou ne déclare aux autorités que certaines parties de son revenu ou de sa fortune imposables. La soustraction fiscale est punie d'amendes sévères. Pourquoi cette distinction entre fraude fiscale et soustraction à l'impôt? Parce que la déclaration personnelle repose sur le principe de confiance. Les déclarations erronées ou incomplètes ne doivent pas être criminalisées.

Fraude fiscale

Se rend coupable de fraude fiscale, au terme du droit suisse, tout individu qui produit des documents – livres de comptes, bilans, comptes de résultats ou fiches de salaire – falsifiés ou dont le contenu est inexact. Il est puni d'une amende ou d'une peine de prison.

Contacts:

http://www.europa.eu.int/pol/tax/overview_fr.htm

<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#tax>

http://www.efd.admin.ch/f/aktuell/geschaefte/ch-eu/1_zinsenbesteuerung.htm



L'accord sur la lutte contre la fraude

Pas d'argent sale dans une Suisse propre

Prenons l'exemple des trafiquants de cigarettes: leurs agissements sont illégaux et ils opèrent dans le monde entier. L'UE – et la Suisse – veulent mettre fin à leurs méfaits. Il n'est pas rare que des activités de contrebande et de fraude douanière s'organisent à partir de la Suisse. Il s'agit d'en finir: la lutte contre ces trafics, et contre le blanchiment des bénéfices qu'ils génèrent, doit être menée en commun, pour une plus grande efficacité – par l'UE et la Suisse.



Les trafiquants trompent l'ensemble de la communauté: ils achètent la marchandise et la font passer d'un pays à l'autre sans jamais s'acquitter des moindres taxes ou droits de douane. Lorsque la marchandise arrive dans le pays de destination, elle est écoulee sur le marché noir – et les «importateurs» illégaux s'en mettent plein les poches.

En 2003, les douanes suisses ont traité à elles seules environ 40 000 cas de fraude. Elle ont ainsi réussi à récupérer 25 millions de francs de taxes et impôts, et à encaisser quelque 8 millions de francs d'amendes. De plus, toujours pour 2003, la Suisse a reçu 1287 demandes d'entraide judiciaire et administrative de la part de différents pays. Les trafiquants agissent au niveau international – de sorte que la lutte contre ces pratiques illégales doit elle aussi être menée au niveau international.

En Europe, les trafiquants ont un ennemi de taille: l'OLAF, l'Office européen de lutte anti-fraude. Dans son rapport annuel de 2003, l'OLAF met en garde: le trafic de cigarettes et la fraude à la TVA sont souvent le fait des mêmes organisations. Ces deux types de délits sont généralement perpétrés sous le couvert de sociétés fictives aux contours très complexes, dont la seule raison d'être est le blanchiment des bénéfices issus de la fraude.

Les trafiquants travaillent de préférence avec de la marchandise coûteuse, facile à transporter et soumise à des taxes ou droits de douane substantiels – les cigarettes, par exemple. Et c'est précisément en matière de trafic de cigarettes que la Suisse fait régulièrement la une des journaux. La plupart du temps, la marchandise ne transite même pas par la Suisse. Le trafic illégal dont elles font l'objet est cependant orchestré par des sociétés fictives établies en Suisse. Et c'est là que le bât blesse: la Suisse ne pouvait pas, dans bien des cas jusqu'ici, octroyer l'entraide administrative ou judiciaire. L'UE subit chaque année, selon ses propres déclarations, d'énormes pertes financières du fait de la contrebande. C'est pourquoi elle a demandé à la Suisse une coopération renforcée dans ce domaine.

La Suisse n'a aucun intérêt à devenir une plaque tournante pour des activités illégales et frauduleuses en raison de sa non-appartenance à l'UE. Pour parer à ce risque, les principes suivants ont été retenus dans l'accord sur la lutte contre la fraude:

- La Suisse accorde l'entraide judiciaire et administrative pour les délits graves relevant de la fiscalité

indirecte, des subventions et des marchés publics. On entend par impôts indirects les droits de douane, la TVA et autres taxes sur la consommation frappant l'alcool, le tabac, les huiles minérales, etc.

- La Suisse met à disposition des autorités de l'UE les mêmes instruments de droit que ceux déjà applicables pour les mêmes délits en Suisse (on parle ici de «traitement national»). Les «mesures de contrainte» (perquisitions, séquestres ou accès à des documents bancaires) seront ainsi mises en œuvre au titre de l'entraide judiciaire et administrative également en cas de présomption de soustraction d'impôts indirects. Le montant du délit devra toutefois être supérieur à 25 000 euros. Les cas de peu d'importance seront donc exclus.

- Des mesures de contrainte seront désormais également possibles dans le cadre de l'entraide administrative (entre autorités administratives) et non plus uniquement judiciaire (entre autorités judiciaires).

- Des fonctionnaires étrangers peuvent être présents lors d'investigations, pour autant que les autorités suisses aient donné leur accord. C'est cependant toujours un fonctionnaire suisse qui mène l'enquête.

- Autre nouveauté: la Suisse accorde également l'entraide judiciaire dans les affaires de blanchiment d'argent, lorsque les fonds incriminés proviennent d'une escroquerie fiscale ou d'un délit de contrebande par métier.

L'accord contribue donc à une meilleure coopération – plus simple et plus rapide – entre les autorités douanières, fiscales et judiciaires suisses et européennes, afin de mettre un terme aux activités des contrebandiers et autres fraudeurs.





«La contrebande, l'escroquerie fiscale, la fraude douanière ou la fraude en matière de subventions commises par métier sont le fait du crime organisé. Celui-ci s'enrichit en recourant à la corruption de fonctionnaires, à des fausses factures, à des sociétés écran et des comptes bancaires obscurs. La contrebande de cigarettes, qui porte sur des millions, donne lieu dans les pays de l'UE à des guerres entre bandes de criminels. Des policiers et des douaniers y laissent leur vie. Cet Accord signifie moins de contrebande, moins de corruption, moins de violence et plus de sécurité.»

Paolo Bernasconi, avocat, professeur à l'Université de Saint-Gall et ancien Procureur au Tessin

L'accord sur la lutte contre la fraude

Avantages pour la Suisse

- Renforcement de la coopération avec l'UE dans la lutte contre la fraude fiscale et la soustraction d'impôts indirects, contre l'escroquerie aux subventions et les infractions dans le domaine des marchés publics.
- La Suisse n'a aucun intérêt à ce que des bandes de trafiquants internationaux opèrent sur ou à partir de son territoire.
- L'intense coopération avec les responsables européens de la lutte contre la fraude dissuade les trafiquants de venir s'installer en Suisse.

Contrebande: mode d'emploi

Une société d'import-export suisse achète des cigarettes à un producteur d'outre-mer. Les cigarettes sont déchargées dans un port de l'UE. Comme ces cigarettes sont destinées – tel qu'il est stipulé sur les documents d'accompagnement – à un marché extra-communautaire, elles ne sont pas soumises à des droits de douane communautaires. Les cigarettes sont ensuite acheminées par camion dans un pays hors de l'UE. De là, elles retournent par voie maritime dans l'UE pour y être vendues sur le marché noir. Les revenus de la vente sont transférés en Suisse.

Avantages pour l'UE

Les articles tels que le tabac, les spiritueux, les produits agricoles, etc., sont soumis dans l'UE à des taxes relativement élevées (par ex. la TVA). Leur trafic en est donc d'autant plus lucratif. Pour l'UE, le manque à gagner se chiffre en millions. Elle a par conséquent tout intérêt à collaborer plus étroitement avec la Suisse.

Pour les impôts indirects uniquement

L'accord sur la lutte contre la fraude régit exclusivement la coopération en matière d'impôts indirects (droits de douane, TVA, taxe sur la consommation, par ex. sur l'alcool ou le tabac). Les impôts directs (impôts sur le revenu, sur la fortune, etc.) ne sont pas concernés. La coopération prend la forme d'une entraide judiciaire ou administrative, dans le cadre de laquelle il peut être fait recours à des mesures de contrainte. Les perquisitions, les séquestres ou l'accès à des documents bancaires constituent des exemples de mesures de contrainte.

OLAF

En charge de la défense des intérêts financiers de l'UE, l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) intervient contre la fraude, la corruption et d'autres activités illégales impliquant un préjudice financier pour les organes et institutions de l'UE. L'OLAF emploie actuellement 262 personnes. Le manque à gagner dû à la fraude et à la contrebande est estimé, pour l'année dernière, à plus de 850 millions d'euros. L'OLAF se présente comme le «moteur d'une Europe de la légalité» contre «l'Internationale du crime».

Contacts:

http://europa.eu.int/pol/fraud/index_fr.htm
http://europa.eu.int/comm/anti_fraud/index_fr.html
<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#dog>



L'accord sur les produits agricoles transformés

«Vous en reprendrez bien un peu?»

La Suisse est une nation exportatrice, y compris pour les denrées alimentaires. Notre champion à l'exportation n'est autre que le chocolat. Il est le meilleur – avis que les Suisses partagent avec bien d'autres dans l'UE. Le chocolat est un produit agricole transformé. Tout comme les spaghettis. Les droits de douane frappant ces produits seront fortement réduits, de même que les subventions à l'exportation. Les entreprises suisses de l'industrie agroalimentaire pourront exporter à des tarifs plus concurrentiels. Et les Suisses pourront acheter des spécialités européennes à meilleur compte. L'UE apprécie. La Suisse aussi.

Quel est le point commun entre le chocolat et les spaghettis? Tous deux sont fabriqués industriellement à partir de matières premières agricoles. Dans le jargon du commerce international, il s'agit donc de «produits agricoles transformés». Les soupes, les bonbons, la limonade, le café soluble, les biscuits, etc., tombent dans la même catégorie.

Les règles de libre-échange entre l'UE et la Suisse stipulent que les produits industriels ne doivent pas être frappés de droits de douane. Des prélèvements et des subventions à l'exportation sont en revanche autorisés sur les matières premières agricoles (farine, lait en poudre, beurre, etc.). Cette situation n'est favorable ni pour l'industrie agroalimentaire exportatrice ni pour les consommateurs et les contribuables suisses. Car ces derniers paient leurs produits plus cher à l'achat et financent les subventions à l'exportation destinées à compenser les droits de douane qui frappent, à l'étranger, les produits suisses exportés.



L'UE s'est engagée à éliminer complètement, vis-à-vis de la Suisse, les droits de douane et les subventions à l'exportation sur les matières premières utilisées dans la fabrication des produits agricoles transformés. De son côté, la Suisse réduira sensiblement ses mêmes droits de douane et subventions à l'exportation.

Pourquoi la Suisse se limite-t-elle à réduire et ne supprime-t-elle pas complètement ces droits de douane et subventions? Parce que les matières premières agricoles telles que le lait en poudre, le beurre ou la farine sont, pour diverses raisons (géographie, normes de protection de l'environnement, coûts de production), plus chères en Suisse. Dans le jargon, on parle de «mécanisme de compensation des prix» visant à corriger le «handicap des matières premières». Ce mécanisme permet de tenir compte du fait que les agriculteurs suisses ne sont pas en mesure de produire aussi bon marché que leurs homologues européens. Frappés de droits de douanes moins élevés qu'auparavant, les produits de l'UE seront cependant moins chers pour les consommateurs suisses. Malgré cela, les produits suisses resteront concurrentiels par rapport aux aliments importés. A l'exception des bières, des spiritueux, du café et de la confiture, pour lesquels

la Suisse procédera à l'élimination complète de ses droits de douane.

L'accord bénéficiera donc également aux consommateurs. Et les entreprises suisses? Elles aussi en tireront avantage, car leurs produits seront désormais moins chers dans l'UE, leur principal marché d'exportation. Le volume d'exportation concerné par l'amélioration de ces conditions-cadres est évalué à 1,3 milliard de francs. Avec ses quelque 30 000 emplois directs et indirects, l'industrie agroalimentaire représente un secteur important de l'économie suisse.



Qu'en est-il des agriculteurs? Pour eux aussi, l'accord est synonyme de nouvelles opportunités, car si les entreprises suisses deviennent plus compétitives à l'étranger, elles consommeront davantage de matières premières agricoles, livrées principalement par les agriculteurs suisses.



«L'accord renforce de manière décisive la compétitivité de l'industrie alimentaire suisse sur les marchés de l'UE. Cette industrie compte quelque 32 000 emplois pour plus de 200 entreprises. A l'inverse, la réduction des droits de douane suisses sur les produits alimentaires de l'UE, comme le chocolat ou les biscuits par exemple, contribuera modérément à faire baisser les prix élevés en Suisse. C'est une évolution positive, autant pour les consommateurs que pour l'économie.»

Oscar Kambly, président de la Fédération des industries alimentaires suisses (FIAL)

L'accord sur les produits agricoles transformés

Avantages pour la Suisse

- Produits alimentaires importés de l'UE moins chers: pâtes italiennes, biscuits français, bière allemande, etc.
- L'industrie alimentaire suisse peut exporter vers l'UE et ses 450 millions de consommateurs des produits exempts de droits de douane.
- Amélioration de la compétitivité pour un volume d'exportation de 1,3 milliard de francs.

Avantages pour l'UE

- Baisse des prix de produits suisses de qualité tels que le chocolat, les biscuits, la limonade, la confiture ou les bonbons.
- Meilleurs débouchés en Suisse pour les produits agricoles transformés de l'UE, désormais moins chers.
- Meilleur accès au marché, notamment pour la bière et les spiritueux, la Suisse renonçant entièrement aux droits de douane sur ces produits en provenance de l'UE.

Chance pour l'agriculture

La demande de l'industrie agroalimentaire en matières premières agricoles devrait croître du fait de cet accord. Un exemple: 6% du lait produit en Suisse est transformé et exporté par l'industrie agroalimentaire. Cela correspond à la production de 2000 exploitations agricoles.

Emplois

L'accord garantit la sauvegarde des emplois dans l'industrie agroalimentaire, laquelle est avant tout implantée dans les régions rurales et faibles du point de vue structurel. L'industrie agroalimentaire emploie, directement et indirectement, 30 000 personnes en Suisse et constitue à ce titre un secteur important de l'économie.

Coûts

Baisse d'environ 100 millions de francs des revenus issus des droits de douane sur les produits agricoles transformés importés de l'UE. Dans le même temps, économie de 60 millions de francs sur les subventions à l'exportation. Cela signifie par conséquent une perte de 40 millions pour la caisse fédérale.

Contacts:
http://www.europa.eu.int/pol/comm/overview_fr.htm
<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#agri>,

Pour un avenir verdoyant

L'environnement est notre bien le plus précieux. Le détruire, c'est anéantir les bases de toute vie. Veiller à la qualité de l'air, de l'eau et des sols, au respect des êtres vivants et des écosystèmes est une tâche et un devoir au quotidien. Dans l'UE et en Suisse. Pour protéger efficacement l'environnement, pour savoir ce qui est bon et ce qui est nuisible, nous avons besoin d'informations comparables. Et d'une coopération trans-frontalière. C'est pourquoi la Suisse souhaite participer à l'Agence européenne pour l'environnement. Une saine décision – pour l'UE et pour la Suisse.

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) est la source d'information de l'UE en matière de politique environnementale. Créée en 1990 à Copenhague, elle a pour mission de conseiller l'UE dans les questions touchant à l'environnement. L'Agence fournit les informations nécessaires pour mieux protéger l'environnement. Via son réseau d'information et d'observation de l'environnement (EIONET), elle met à disposition de ses membres des données par exemple sur la pollution de l'air, la qualité de l'eau, les ressources en eau, la pollution des sols, la gestion des déchets, les émissions sonores, ou encore la protection de la faune et de la flore. Sans ces données et statistiques, il serait impossible d'évaluer l'efficacité des mesures prises ou de déceler les atteintes à l'environnement.

L'AEE est ouverte à tous les pays européens et compte à ce jour 31 membres. La Suisse ne coopère actuellement que de manière informelle avec l'AEE. Elle fournit des données, mais n'a pas accès elle-même au riche matériel d'information de l'Agence.

La Suisse a consenti de gros efforts en faveur de la protection de l'environnement, avec des succès à la clé dans de nombreux domaines. Elle a ainsi été l'un des premiers pays à introduire les pots d'échappement catalytiques pour les voitures. De même, elle fut pionnière dans le domaine du traitement et du recyclage des déchets. Les Suisses ne sont pas sans raison les champions du monde du recyclage de l'aluminium, du verre et du papier. Mais ces succès ne doivent pas cacher le reste de la

forêt: un mètre carré est bétonné toutes les secondes; les eaux sont certes devenues plus propres mais leur contamination par des hormones par exemple est une source croissante d'inquiétude; la production de divers polluants atmosphériques a été massivement réduite mais les valeurs d'ozone restent clairement trop élevées en été.

Et une évidence s'impose de plus en plus: les problèmes d'environnement ne connaissent pas de frontières. Les polluants atmosphériques, par exemple, se répandent sans se soucier des frontières nationales. Les déchets spéciaux stockés en mer reviendront un jour dans nos assiettes sous la forme de poissons contaminés; la destruction des biotopes appauvrit notre paysage et entraîne la disparition d'espèces animales et végétales. Ce sont là autant de raisons qui appellent d'urgence une collaboration internationale en matière d'environnement. Le sommet de l'ONU à Johannesburg ou le Protocole de Kyoto, qui prévoit des mesures contre le réchauffement

climatique, ont été initiés dans ce même esprit. La Suisse a ratifié le Protocole de Kyoto, de même que les Etats membres de l'UE. La dernière étude de l'Agence européenne pour l'environnement a montré que les objectifs ne pourront pas être réalisés sans efforts supplémentaires.

Prenons l'exemple du trafic routier: responsable d'un cinquième de la production des gaz à effet de serre, il constitue un défi dans la réalisation des objectifs de Kyoto. L'Agence s'inquiète notamment de la rapide progression des émissions du trafic routier, qui devraient faire un bond de 34% d'ici

2010. La Suisse mise dès lors, entre autres, sur le transfert du trafic de marchandises de la route vers le rail. Elle souligne sans cesse l'importance de cette politique vis-à-vis de l'UE, en ce qui concerne le trafic à travers les Alpes. En tant que membre de l'AEE, la Suisse pourra en exploiter les données et apporter le résultat de ses propres recherches afin de démontrer aux Etats membres de l'UE l'impact de sa politique de transfert de la route au rail.



L'accord sur l'environnement

Avantages pour l'UE

- L'Agence européenne pour l'environnement AEE s'enrichit de l'ensemble des données et études réalisées en Suisse.
- L'AEE comble ses lacunes en matière d'informations sur la situation de l'environnement en Suisse.
- Les données sur la zone alpine sont du plus grand intérêt pour l'AEE.
- Plus l'Agence comptera de membres, plus les données dont elle disposera seront précises et précieuses.

Avantages pour la Suisse

- En participant à l'AEE, la Suisse pourra contribuer à l'orientation stratégique de celle-ci.
- La Suisse pourra participer aux centres thématiques institués par l'AEE: air et changement climatique, eau, protection de la nature, biodiversité, déchets et flux de matériaux.
- Elle obtient un accès illimité à la large base de données de l'Agence (réseau d'information et d'observation de l'environnement EIONET).
- Les autorités, les scientifiques et les universités suisses peuvent participer à tous les programmes et études de l'AEE et proposer eux-mêmes des thèmes.

Les centres thématiques de l'Agence

Les principaux centres thématiques de l'AEE sont l'eau, les sols, la faune et la flore, l'air, les déchets, les émissions sonores, le changement climatique ainsi que l'impact du trafic, de l'agriculture et des produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine. L'AEE gère plusieurs banques de données. EUNIS est un système d'information sur la nature en Europe, et de classification des paysages. EIONET est le réseau européen d'information et d'observation de l'environnement.



«La Suisse pourra, par son adhésion à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), se mesurer aux autres pays en matière de protection de l'environnement – en positif ou en négatif. Ce que font les Offices fédéraux de la statistique et de l'environnement pour les comparaisons entre cantons, l'AEE le fait entre pays. Elle ne fait pas la politique de l'environnement, mais elle la rend possible. Elle met à disposition les données, sur la base desquelles se mesurent les succès et les échecs.»

Silva Semadeni, présidente de Pro Natura

Un effort qui paie

La protection de l'environnement ne repose pas uniquement sur des obligations et des interdictions mais aussi sur des incitations économiques et sur le bénévolat. Et l'effort doit en valoir la peine. C'est pourquoi l'UE a passé avec l'industrie automobile un accord pour la conception d'une voiture à faible consommation en essence. Un système d'échange de droits d'émission est également élaboré: celui qui pollue beaucoup doit acheter des droits de polluer supplémentaires; celui qui agit dans le respect de l'environnement peut vendre ses droits aux gros pollueurs. C'est là un instrument d'incitation à mieux préserver l'environnement.

Coûts

Avec l'adhésion à l'AEE, la Suisse devra verser une contribution annuelle d'environ 2 millions de francs. Le budget global de l'Agence s'élève à 31,6 millions d'euros (environ 47 millions de francs). L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) devra par ailleurs assumer de nouvelles tâches.

Contacts:

http://europa.eu.int/agencies/eea/index_fr.htm

<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#envi>

<http://www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/index.html>

L'accord de coopération statistique

Ne pas mélanger les pommes et les poires!

Les statistiques, c'est le quotidien exprimé en chiffres. Elles constituent le seul moyen de comparer les conditions de vie, de comprendre une situation ou d'établir des prévisions. Elles sont indispensables au développement, dans l'UE et en Suisse.

Mais pour que les chiffres soient pertinents, encore faut-il qu'ils soient collectés et additionnés selon les mêmes critères. Car l'on ne saurait comparer des pommes et des poires. C'est pourquoi l'UE a décidé d'harmoniser ses statistiques. Et c'est pourquoi la Suisse entend, elle aussi, harmoniser ses données avec celles de l'UE.

Les statistiques paraissent souvent compliquées de prime abord. Traitées correctement, elles constituent toutefois une source intarissable d'informations importantes. Combien d'enfants sont nés? Quelle est notre espérance de vie? Quel est le nombre de femmes exerçant une profession rémunérée? Combien y a-t-il de chômeurs? Quel est le taux d'inflation? Les statistiques apportent une réponse à toutes ces questions. Il ne s'agit pas uniquement de satisfaire notre curiosité, mais aussi et surtout de dresser un tableau de la situation, de comparer les régions et les pays, de mettre en évidence des évolutions. Une fois ces données en main, il est possible de prendre des décisions et de planifier – par exemple en matière d'AVS ou d'assurance-maladie. Les statistiques sont donc un outil indispensable pour la prise de décisions en politique comme en économie, ainsi que pour tout un chacun.

L'Union européenne s'est dotée en 1953 d'un Office des statistiques. Eurostat (qui regroupe, outre les Etats membres de l'UE, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) constitue aujourd'hui l'une des principales sources d'information de l'UE. L'Office a pour mission première d'établir et de publier des données statistiques comparables au niveau européen. A cet effet, Eurostat développe un «langage» statistique commun, basé sur des méthodes et structures harmonisées. Tout cela semble bien technique. Con-



crètement, cela signifie par exemple que le chômage est calculé de la même manière en Finlande et en Allemagne. C'est là une condition pour que les résultats obtenus soient parfaitement comparables.

Eurostat ne collecte pas lui-même de données. Cette tâche reste de la compétence des instituts nationaux de statistique des Etats membres. Mais c'est à Eurostat qu'il revient d'exploiter ces données pour que s'en dégage un tableau complet de données comparables et pertinentes sur l'évolution actuelle.

La confidentialité, l'impartialité, l'objectivité, la fiabilité et l'indépendance scientifique sont garanties par l'accord. S'y ajoute un autre principe, à savoir que la collecte des données ne doit pas entraîner pour l'économie des frais disproportionnés.

Que signifie une collaboration entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la statistique? Prenons l'exemple du marché de l'emploi: en Suisse, la collecte des chiffres nécessaires à l'établissement de statistiques intervient, pour l'essentiel, sur une base annuelle. Dans l'UE, ce même recensement se fait tous les trois mois et selon un autre système. A l'avenir, la Suisse va donc également adopter un rythme trimestriel ainsi que les critères de base appliqués par l'UE. De cette façon, l'euro-comparabilité des données suisses sera assurée. L'économie suisse disposera quant à elle de données de meilleure qualité, comme elle le réclame. Ces données sont nécessaires, entre autres, pour évaluer la compétitivité de l'économie suisse sur le plan international. De telles données sont également utiles par exemple pour définir les mesures d'accompagnement de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, visant à protéger les travailleurs contre une éventuelle sous-enchère salariale.

Certes, la Suisse pourrait introduire tout cela sans participer à Eurostat. Cela aurait toutefois le gros désavantage pour elle de ne pas avoir accès aux données complètes de l'UE et de ne pas apparaître dans les statistiques publiées à l'échelon européen. Et les coûts seraient plus élevés.



«A quelques oasis près, le système suisse de santé est un désert statistique. Il est temps que nous ayons davantage qu'une hallucination de temps à autres. Nous ne savons pas grand chose, si ce n'est que notre système de santé est le plus cher d'Europe. Seule l'harmonisation de nos statistiques avec celles de l'UE nous dira, dans quelle mesure il est bon aussi.»

Marc-André Giger, directeur santésuisse

L'accord de coopération statistique



Contacts:

<http://europa.eu.int/comm/eurostat/>
<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#stat>
<http://www.statistik.admin.ch/>



L'accord MEDIA Plus et MEDIA Formation

Il y a Hollywood ... et les autres!

L'Europe compte plus de 450 millions d'habitants. Les Etats-Unis «seulement» 347 millions. Or, 80% des films à l'affiche dans les cinémas européens sont produits aux Etats-Unis. Les producteurs de films européens ne font guère le poids face à la concurrence hollywoodienne. Cela est dû notamment à la diversité des petits marchés nationaux en Europe – ce que regrettent l'UE et la Suisse.

MEDIA a pour objectif d'accroître la part de marché des films européens. L'avenir du cinéma européen est ainsi un peu plus rose. Et les films suisses voient eux aussi leurs chances améliorées – pour le plus grand bonheur des cinéphiles européens et suisses.

Il existe bel et bien, le cinéma suisse. Et européen. Et pas seulement au travers des classiques de Jean Renoir ou de Federico Fellini, connus en Suisse et dans le monde entier. Les films de réalisateurs contemporains couronnés de succès ne manquent pas en Europe: «Le fabuleux destin d'Amélie Poulain» ou «8 Femmes» ont enregistré un nombre record d'entrées, «Bend it like Beckham» a attiré des centaines de milliers de spectateurs et reçu en 2002 le Prix du public au festival de Locarno; «Pane e Tulipani» a connu un énorme succès malgré ses coûts de production très limités. Ces films ont tous un point commun: ils portent la griffe d'un réalisateur européen. Ils ont été produits par des Français, des Italiens, des Anglais ou sont le fruit d'une coproduction entre plusieurs pays membres de l'UE. Ces exemples le prouvent: les films européens ont tout pour avoir du succès – pour autant que les conditions s'y prêtent.

Et c'est précisément ici qu'intervient MEDIA. Le programme MEDIA Plus en cours (2001–2006) encourage les projets pilotes, le développement de films, leur distribution et leur commercialisation. Ce soutien est indispensable dans la mesure où, en Europe, les moyens financiers – par exemple pour la campagne publicitaire d'un film – sont nettement plus modestes qu'aux Etats-Unis. En raison de la diversité linguistique et culturelle, les films européens ne sont pas diffusés dans tous les pays. Même Pedro Almodovar, Wim Wenders, Lars von Trier ou Ken Loach rencontrent des difficultés pour commercialiser leurs productions dans toute l'Europe. Les sociétés de location qui distribuent les films européens dans les salles de cinéma du continent sont aussi soutenues financièrement.

Le programme MEDIA Plus offre notamment une aide aux jeunes réalisateurs pour l'écriture de scénarii, le choix des équipes de tournage, l'établissement du budget et du plan de production.

Le programme MEDIA Formation améliore la formation continue des professionnels du film. Le programme soutient financièrement des établissements de formation qui proposent des cours dans les domaines de l'écriture de scénarii, de la gestion de production, de la promotion et des nouvelles technologies.

Le programme MEDIA encourage la distribution des films dans les salles de cinéma, et aussi à la télévision. En application du droit communautaire, les chaînes de télévision nationales sont tenues de diffuser 50% de productions européennes et 10% de productions indépendantes, afin de soutenir également les films de qualité à petit budget. La Suisse respecte d'ores et déjà ces quotes-parts.

La Suisse, connue pour ses documentaires et ses petites productions à succès, a déjà participé une fois au programme MEDIA. Mais après le «non» à l'EEE en 1992, l'UE n'a pas renouvelé l'accord. Grâce au renouvellement de cette participation, l'industrie cinématographique suisse pourra à nouveau pleinement bénéficier des opportunités offertes par MEDIA.



«J'ai vécu dix ans en Allemagne et énormément souffert parce que je n'ai obtenu qu'après six ans un permis de travail de durée illimitée. Heureusement, ce problème a été résolu avec la libre circulation des personnes. Avec l'accord MEDIA, c'est maintenant au tour du cinéma suisse d'obtenir les mêmes chances. Je me réjouis que nous – acteurs et réalisateurs – puissions enfin montrer également au niveau européen ce dont nous sommes capables.»

Isabelle von Siebenthal, actrice

L'accord MEDIA Plus et MEDIA Formation

Avantages pour la Suisse

- Les films suisses seront plus souvent à l'affiche des cinémas européens grâce aux programmes d'encouragement de l'UE.
- Les professionnels de l'industrie cinématographique suisse pourront participer aux programmes de formation financés par MEDIA aux mêmes conditions que leurs collègues européens.
- Garantie de la quote-part des films européens et, donc, de la diversité culturelle dans les cinémas suisses (aujourd'hui déjà, cette quote-part est la plus élevée d'Europe).

Les films suisses – pas assez reconnus

Les films suisses auraient pourtant aussi de quoi séduire les cinéphiles européens, comme par exemple:
«Le génie helvétique» (Mais im Bundeshaus), un film à suspense d'un genre très particulier;
«Achtung, fertig, Charlie!» (A vos marques, prêts, Charlie!), le film suisse à succès de ces dernières années; «Studers erster Fall» (Madame mène l'enquête), une nouvelle interprétation du commissaire-culte suisse; «Mein Name ist Bach» (Une offrande musicale), qui a obtenu le prix 2004 du cinéma suisse.

Avantages pour l'UE

- Davantage de films européens dans les cinémas suisses. Cela profitera notamment à des films à petit budget.
- La Suisse gagnera en intérêt pour les producteurs et les réalisateurs européens: ils pourront tourner des coproductions, en sachant que celles-ci pourront bénéficier du soutien de l'UE pour leur distribution.

Coûts

Le coût de la participation suisse aux programmes MEDIA est estimé à 7 millions de francs pour l'année de référence 2007. En contrepartie, l'industrie cinématographique suisse pourra pleinement bénéficier des multiples opportunités du programme de promotion. Le budget global des programmes MEDIA 2001–2006 s'élève à 513 millions d'euros (soit environ 770 millions de francs).

Les films européens à la télévision

La conclusion de l'accord MEDIA oblige la Suisse à intégrer dans ses programmes de télévision nationaux au moins 50% de productions européennes et 10% de productions indépendantes. Ces quotes-parts seront transposées dans le droit suisse en matière de radio et de télédiffusion. La «SRG SSR idée suisse» remplit déjà ces quotes-parts minimales de diffusion.

Contacts:

http://www.europa.eu.int/pol/av/overview_fr.htm
http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/index_fr.html
http://www.kultur-schweiz.admin.ch/index_f.html

Comment ordografiez-vous Pisa?

Pisa est un test qui évalue et compare les connaissances des élèves dans le monde entier. L'étude Pisa a révélé des lacunes en ce qui concerne la lecture chez les enfants. Pas uniquement dans l'UE, en Suisse aussi. Les programmes lancés par l'UE dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse ouvrent à tous, quels que soient l'âge et la qualification, les portes d'une formation de base ou continue. Les échanges entre les écoles, les universités et les entreprises sont encouragés de façon à accroître la qualité de la formation. La Suisse souhaite renforcer sa participation à ces activités et ainsi promouvoir une coopération riche en enseignements – pour l'UE et pour la Suisse.

L'UE met en pratique le principe de l'apprentissage transfrontalier: 31 pays, au total, participent aux programmes dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse. Etudiants et enseignants vont au-delà des frontières nationales. L'Europe renoue ainsi avec ce qui a fait sa grandeur: ni le philosophe grec Socrate, ni le génie Léonard de Vinci, ni même le grand précurseur de notre culture européenne qu'était Erasme de Rotterdam ne s'inquiétaient des frontières nationales. Ils ont repensé le monde par une réflexion sans limite.

Ces trois pères de la culture européenne ont donné leur nom à d'importants programmes de l'UE: **Socrates** met en réseau l'éducation générale (scolaire et universitaire). Ses objectifs: accroître la mobilité en matière de formation, promouvoir le savoir et l'apprentissage tout au long de la vie, et intensifier la collaboration entre les écoles et les entreprises européennes. Socrates évalue par ailleurs la possibilité de mettre sur pied un système de points visant à valoriser et rendre visible l'apprentissage tout au long d'une vie.

Erasmus, le sous-programme de Socrates, encourage la mobilité des étudiants. L'étudiant immatriculé dans un établissement d'enseignement supérieur (université ou haute école spécialisée) de l'un des 31 pays participants peut aller étudier jusqu'à deux semestres dans un autre pays. Depuis le lancement du programme en 1987, plus d'un million d'étudiants en ont profité. En 2003, près de 1600 étudiants suisses ont obtenu une

bourse Erasmus et à peu près autant d'étudiants européens sont venus étudier en Suisse.

Les programmes d'éducation et de formation professionnelle sont ouverts à divers groupes – des classes d'école primaire aux comités d'experts universitaires, de l'apprenti au travailleur, sans oublier les entreprises. La participation actuelle, indirecte, de la Suisse au programme de formation professionnelle **Leonardo da Vinci** a permis, en 2003, à 350 ressortissants suisses et européens d'effectuer des stages dans l'UE, respectivement en Suisse: à la fin de leur apprentissage ou de leurs études, ils ont choisi l'étranger pour – entrer dans la vie active. Des hautes écoles et des entreprises suisses ont également participé à des projets au titre du programme Leonardo da Vinci – par exemple à la préparation d'un cours sur le renforcement de la sécurité sur les chantiers.



Ou encore: les guides de montagne valaisans aident à développer des normes de sécurité minimale pour les nouveaux sports à risques.

Le programme **Jeunesse** s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans. Au menu figurent des rencontres internationales, des activités de volontariat et des semaines thématiques. Ainsi, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie ont organisé en 2003 une rencontre de jeunes acteurs. Objectif: venir à bout des préjugés existants à l'égard des étrangers, développer des compétences sociales et extrascolaires et promouvoir les talents.

La Suisse participe financièrement, par le biais de différents projets, aux programmes européens en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse (participation indirecte). Les programmes sont conclus dans l'UE pour une durée de 7 ans; une pleine participation aux programmes en cours n'est pas encore possible. Dans le cadre des Accords bilatéraux II, la Suisse et l'UE ont décidé de consolider leur coopération dans l'attente d'une participation pleine et entière de la Suisse dès 2007.



«L'éducation et la recherche sont des entreprises transfrontalières déjà depuis des décennies. Mes propres activités à la tête d'équipes de recherche en Suisse et aux Etats-Unis le montrent à dessein. Aux Etats-Unis comme en Europe, la coopération et l'échange réciproque représentent une évidence dans la recherche – et aussi une condition indispensable pour un système éducatif de qualité.»

Kurt Wüthrich, professeur, Prix Nobel de Chimie 2002

Le dossier Education, formation professionnelle, jeunesse



Avantages pour la Suisse

- Consolidation de l'actuelle participation indirecte et perspective de participation pleine et entière dès 2007.
- Vaste offre internationale dans le domaine de la formation scolaire, professionnelle et continue. Ouverture de nouveaux horizons grâce aux séjours à l'étranger, expérience internationale, amélioration des qualifications, apprentissage des langues: autant d'atouts à faire valoir sur le marché de l'emploi.
- La qualité de l'enseignement dispensé par les établissements scolaires suisses est améliorée grâce à la coopération internationale.

Avantages pour l'UE

- L'UE peut encore étendre son réseau de formation, lequel couvre déjà à l'heure actuelle 31 pays participants, soit davantage que ses 25 Etats membres.
- L'UE peut tirer profit de l'expérience de la Suisse en tant qu'Etat fédéral regroupant quatre communautés linguistiques.

Objectif

La Suisse souhaite une participation de plein droit aux programmes de formation de l'UE. Cela n'est toutefois pas possible pour les programmes en cours (jusqu'en 2006). Avec les Accords bilatéraux II, l'UE et la Suisse consolident donc leur collaboration, en attendant que se réalise l'objectif d'une pleine participation avec le début de la prochaine génération de programmes en 2007.

Coûts

De 2000 à 2003, la Confédération a investi 53,3 millions de francs au titre de sa participation indirecte aux programmes de l'UE dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse. Pour 2004, le montant s'élève à 13,6 millions de francs. La majeure partie sert à financer les bourses d'études Socrates/Erasmus.

SOCRATES (éducation générale): partenariats entre établissements scolaires, mobilité des étudiants et formation des adultes; collaboration entre instituts de formation, apprentissage des langues étrangères et promotion des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

LEONARDO DA VINCI (formation professionnelle): stages professionnels, développement de modules de formation et encouragement à l'innovation dans la formation professionnelle.

JEUNESSE (activités extrascolaires): semaines d'études, activités bénévoles et formation continue de responsables de jeunes.

Contacts:

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/programmes_fr.html
<http://www.europa.admin.ch/nbv/expl/factsheets/f/index.htm#educ>
<http://www.bbw.admin.ch>

Doublement taxés

Lorsqu'un fonctionnaire retraité de l'UE choisit d'élire domicile en Suisse, cela lui revient cher. Car il subit une double imposition de sa rente. La Suisse s'est engagée à renoncer au prélèvement de l'impôt sur le revenu frappant ces pensions, vu l'impôt à la source déjà prélevé par l'UE.

L'enjeu financier lié à ce dossier est faible: l'accord ne concerne en effet qu'une cinquantaine de retraités, que ni l'UE ni la Suisse ne souhaitent léser.



C'est un petit problème, mais il est des plus désagréables et injustes pour les personnes concernées: l'UE impose à la source les salaires et pensions de ses fonctionnaires. Dans leur pays de domicile de l'UE, les fonctionnaires européens, actifs ou retraités, ne sont pas astreints à l'impôt sur le revenu.

Il en va autrement lorsqu'un fonctionnaire retraité décide de s'installer en Suisse. Une fois l'impôt à la source prélevé par l'UE, le montant net de la pension fait ensuite l'objet, en Suisse, d'une seconde imposition sur le revenu aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Le fonctionnaire européen à la retraite est donc soumis à une double imposition. Lors de la conclusion des accords bilatéraux en 1999 déjà, la Suisse et l'UE avaient convenu, dans une déclaration com-

mune, de la nécessité de rechercher une solution à ce problème.

La Suisse a conclu avec de nombreux Etats des accords dits de «double imposition» visant à régler, entre autres, ce problème. Ces accords sont régis par le principe de la réciprocité. En l'occurrence, il ne pouvait être question de réciprocité, les Suisses vivant dans l'UE n'étant eux pas imposés par l'UE elle-même, mais par l'Etat membre où ils habitent. La Suisse veut cependant mettre un terme à cette injustice. Aussi, elle a décidé de libérer de l'impôt sur le revenu les fonctionnaires européens retraités. Les pertes fiscales seront limitées: seuls une cinquantaine de fonctionnaires retraités de l'UE sont actuellement domiciliés en Suisse.





Impressum

Editeur

Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Information

Palais fédéral Est

CH-3003 Berne

tél. +41 (0)31 322 22 22

fax +41 (0)31 312 53 17

www.europa.admin.ch

Conception, rédaction, graphisme

Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Chancellerie fédérale

Collaboration externe: Monique Ryser

Photos

Rolf Weiss

Tirage

15 000 exemplaires

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales

CH-3003 Berne

www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

N° d'art. 201.352.f

3003 Berne, décembre 2004